

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE****SÉANCE du mardi 17 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; PUILANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; GUILLOU Rémy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; DOYEN Virginie.

**DELBU2025-06-033**

Mobilité et formation professionnelles : Modification du tableau des effectifs – Direction Infrastructures et déchets : prolongation d'un contrat de projet « chargé de mission biodéchets »

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-24 à L332-26 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'agglomération, en date du 16 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire pour modifier le tableau des effectifs ;

Vu la délibération DELBU2024-05-31 du Bureau communautaire en date du 21 mai 2024 validant la création d'un contrat de projet « Chargé de mission biodéchets » ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Valide la prolongation de la durée du projet tel que validé par délibération du 21 mai 2024 ;
- Valide le recrutement d'un nouveau contrat de projet « Chargé de mission biodéchets » catégorie B, à temps complet (35h) pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Confirme que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

